



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et  
du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Paris, le 6 février 2018

## **SITUATION DU DOMAINE DES CHUTES LAVIE (MARSEILLE) : LA SEULE SOLUTION EST LA PRIORITÉ A L'ÉDUCATION POUR LES JEUNES PRIS EN CHARGE !**

Le SNPES-PJJ/FSU est engagé depuis plusieurs jours dans une mobilisation réunissant l'ensemble des personnels des services PJJ du Domaine des Chutes Lavie. Depuis plusieurs mois, ce site est touché par un trafic de drogue qui a pris possession des lieux et qui perdure malgré les opérations et les interpellations de la police. Les professionnels se sentent démunis face à l'impuissance énoncée de la police à intervenir efficacement.

Au-delà de la mise en danger des personnels, il s'agit de la protection des jeunes confiés aux services éducatifs du domaine.

Les personnels se sont mobilisés avec les organisations syndicales (SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ) pour exiger des solutions rapides. Après de multiples saisines (courriers des personnels et des équipes éducatives, interpellations des organisations syndicales, etc, ...) et devant l'absence de réaction et de décisions de la direction de la PJJ, un préavis de grève intersyndical (SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ) a été déposé pour le mardi 30 janvier 2018. Malgré deux rencontres avec l'administration, le préavis a été maintenu et mis en œuvre. Les propositions faites par la direction de la PJJ étaient insuffisantes, car trop tardives dans leur mise en place (sécurisations des locaux et du site) et sans garanties immédiates pour la sécurité des jeunes et des professionnel.le.s.

Durant la journée de mobilisation et de grève qui fut suivie massivement, les personnels ont décidé de continuer de se mobiliser afin d'exiger que l'administration prenne ses responsabilités. Le SNPES-PJJ/FSU a partagé ce choix en étant aux côtés des collègues durant cette journée et les jours suivants. Après ce premier jour de mobilisation et de grève, les agents ont pris la décision de faire valoir leur **droit de retrait** au regard du danger toujours encouru par les jeunes et les personnels.

Le lendemain, nous avons accompagné les personnels du domaine à la direction territoriale, pour faire valoir leur droit de retrait. Celui-ci fut reconnu d'emblée par la DT PJJ 13 et confirmé par l'avis donné par le CHSCT le 2 février au soir. Malgré cette reconnaissance, certains personnels ont subi le soir même la pression de leurs responsables (menace de retrait de salaire) qui ont fait fi du droit de retrait et leur ont demandé de reprendre l'activité sur le domaine dès le lundi matin.

Ce comportement a de fait, annulé toutes les solutions précédemment envisagées de délocalisation de l'activité et les familles ont été averties que les mineurs devaient être présents dans leur structure de prise en charge dès le lundi matin. Malgré l'interpellation du SNPES-PJJ/FSU auprès de la DT PJJ 13, aucune mesure de la hiérarchie n'a été prise pour démentir les actions de ces responsables et rassurer les agents.

Seul le SNPES-PJJ/FSU a accompagné le collectif de collègues en situation de droit de retrait dans leur rencontre le lundi 5 février 2018 avec la DIR PJJ Sud Est qui a exposé les mesures présentées au CHSCT. Les professionnel.le.s ont pu dialoguer sur leur impossibilité à travailler sur un site où les jeunes sont mis à mal et eux même menacés par des risques réels de représailles. La DIR PJJ Sud Est a reconnu la souffrance professionnelle des agents et a proposé une délocalisation temporaire d'une partie de l'activité ainsi qu'un accompagnement par la médecine du travail.

**C'est la première fois que la DPJJ accepte un droit de retrait des personnels !**

**Cette reconnaissance des agents est importante, car elle vient confirmer qu'il ne s'agit pas de revendications mensongères comme cela a pu être véhiculé par certains responsables. De plus, elle reconnaît la notion de danger grave et imminent non seulement pour les personnels mais aussi pour les jeunes. L'administration a pu entendre la responsabilité des professionnels dans la prise en charge de jeunes accueillis sur un lieu du Ministère de la Justice aux prises à un réseau de trafic de stupéfiants.**

A ce jour, un seul service PJJ reste toujours en activité sur le domaine, faute de prise de conscience des responsables de services du danger encouru par les jeunes sur le domaine. Ainsi, ces derniers jours, des jeunes ont été pris à parti par des revendeurs de drogue toujours présents sur le domaine et hier, c'est un adolescent du foyer, puis deux jeunes filles du STEI qui ont été malmenés. Par ailleurs les dégradations des locaux continue. Dans cette situation, les gardiens du domaine ne sont pas en capacité de protéger les personnes et les locaux.

**Nous ne voulons pas que la situation s'aggrave et deviennent irrémédiable et dangereuse pour toutes et tous. Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures.**

**Si le danger est reconnu, il l'est pour toutes et tous !**

**Au plus près des préoccupations des professionnel.le.s et dans l'accompagnement de leurs missions d'éducation, le SNPES-PJJ/FSU restera chaque jour en soutien dans la mobilisation auprès des agent.e.s.**

**Nous exigeons que l'administration garantisse définitivement les conditions d'accueil des jeunes et de travail des personnels du domaine des Chutes Lavie.**